



ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS CADRES D'ACTIVE DES POMPIERS DE PARIS
(A.N.A.C.A.P.P)

L'AIDE-MEMOIRE DU PORTE-DRAPEAU ET DU PORTE-FANION



LE DRAPEAU :

Il est constitué d'un carré d'étoffe double de 90 cm x 90 cm en soie, composé de trois bandes égales, bleu-blanc-rouge. Il y est inscrit en lettres d'or : sur l'avant ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS CADRES D'ACTIVE DES SAPEURS POMPIERS DE PARIS, sur le revers HONNEUR – PATRIE, Il comporte des franges et des torsades de fil d'or sur trois côtés de son pourtour. Il est tenu à l'aide d'une hampe de 2 m, terminée par un fer de lance en bronze doré avec un cartouche rond sur lequel est inscrit le monogramme « RF ». Il est surmonté, à la base de la couronne, d'une cravate tricolore à deux pans de 30 cm pouvant recevoir les décorations. La cravate de deuil, couleur noire, remplace la cravate tricolore lors d'obsèques. Le drapeau est supporté par un harnais appelé « baudrier », mis sur ce dernier, le drapeau est nommé « en sautoir ». Il est toujours transporté dans sa housse.

LA SYMBOLIQUE DU DRAPEAU TRICOLORE :

Le porte-drapeau est chargé d'arborer le drapeau tricolore lors des manifestations commémoratives nationales. Cette mission est hautement symbolique puisqu'elle permet d'afficher les valeurs de la République et ainsi rendre hommage, au nom de la Nation française aux combattants et aux disparus.

Emblème national de la République, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la révolution, des couleurs du roi (blanc) et de celles de la ville de Paris (bleu et rouge). Aux premiers jours de la révolution, les trois couleurs sont d'abord réunies sous la forme d'une cocarde. Le 17 juillet 1789, peu après la prise de la Bastille, Louis XVI se rend à Paris pour reconnaître la nouvelle Garde Nationale et arbore la cocarde bleue et rouge à laquelle il semble que Lafayette, commandant de la garde, ait ajouté le blanc royal. C'est la loi du 15 février 1794 (27 pluviôse an II) qui fait du drapeau tricolore le pavillon national, en précisant, sur les recommandations du peintre David, que le bleu devait être attaché à la hampe. Depuis, cet emblème s'est imposé comme le premier symbole de la Nation, porteur de l'héritage de la révolution et de la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Aujourd'hui, le drapeau tricolore flotte sur tous les bâtiments publics et est déployé à l'occasion des cérémonies nationales grâce aux porte-drapeaux.

LE PORTE-DRAPEAU :

La fonction de porte-drapeau existe depuis longtemps et ce, dans de nombreuses cultures. Plus qu'une simple mission, il s'agit d'une pratique traditionnelle qui avait sa place dans de nombreux événements à caractère officiel comme les batailles, les couronnements,.....

Le porte-drapeau agit bénévolement et se doit de rester impassible quelles que soient les circonstances de la cérémonie à laquelle il participe. Il est chargé de la responsabilité d'arborer l'emblème de la Nation, ce qui requiert dignité et constance dans le service. A ce titre, le porte-drapeau constitue un élément indispensable du bon déroulement d'une cérémonie.

Le porte-drapeau est le digne représentant de son association, et à qui a été dévolu le très grand honneur de porter l'emblème de cette dernière.

LA TENUE :

La tenue vestimentaire doit être irréprochable : pantalon gris, blazer bleu marine, chaussures et chaussettes noires, chemise et gants blancs, cravate grise à l'effigie de notre association ou bleue marine pour les obsèques, coiffe qui est le traditionnel bonnet de police (calot) sur lequel est fixé du côté droit l'insigne régimentaire des Pompiers de Paris.

Le porte-drapeau prendra soin d'arborer, à gauche, ses décorations officielles, médailles pendantes, grands modèles, dans le bon ordre. L'insigne officiel de porte-drapeau se porte à droite, il peut être fixé, éventuellement, sur le baudrier.

Le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations. La hampe du drapeau se tient de la main droite.

LES CEREMONIES :

Défilés officiels :

Les porte-drapeaux sont mis en rang par 2, 3 ou 4, suivant le nombre et la possibilité géographique du lieu. Le drapeau est porté en « sautoir », la hampe est tenue de la main droite, le bras replié vers le torse. Il y a lieu de respecter une hiérarchie de ceux-ci par rapport à l'emblème porté, à savoir : légion d'honneur, médaille militaire, ordre national du mérite, croix de guerre (14-18, 39-45, croix de la libération..), les amicales régimentaires (anciens combattants, gendarmerie, sapeurs-pompiers...), les autres associations (souvenir français, croix rouge, ordre de Malte...)

Les porte-drapeaux se placent en principe derrière la musique, sauf si des troupes participent à la cérémonie, auquel cas ils suivent les militaires.

Un chef de protocole ou, à défaut, un porte-drapeau désigné pour la coordination (et un seul) donne les ordres afin d'éviter le désordre.

Monuments aux morts :

Les porte-drapeaux arrivent en cortège, se placent de part et d'autre du monument dans l'ordre prescrit au chapitre précédent. Il est à noter que le drapeau de la mairie du lieu où se situe la cérémonie sera de préférence en première position au plus près du monument à l'opposé des drapeaux des ordres nationaux.

Les porte-drapeaux saluent à la sonnerie aux morts. Quand s'élève la sonnerie « *les porte-drapeaux inclinent leur drapeau, bras tendu, jusqu'à la fin de la minute de silence* » ils relèvent le drapeau dès le début de l'hymne national.

A l'issue de la cérémonie, au moment où les autorités se présentent pour les remerciements, le drapeau « est au pied » afin d'éviter des accidents ou des désagréments. Si les autorités enlèvent leurs gants, les porte-drapeaux doivent en faire autant. Dans le cas contraire, les porte-drapeaux gardent impérativement leurs gants.

Ils repartent en ordre ou en cortège. Ils ne doivent pas rompre les rangs sans l'accord du chef du protocole. On ne plie jamais les drapeaux devant un monument mais à une certaine distance de celui-ci. Pour une cérémonie à caractère particulier (congrès, assemblée générale d'association, accueil de personnalités, etc...) des consignes particulières seront données par le président ou le responsable de ces associations au chef du protocole qui devra les mettre en application.

Obsèques :

Un maître de cérémonie, en général le président de l'association dont le défunt était membre, prend soin de recueillir les désirs auprès de la famille et aide à l'organisation des obsèques.

Le chef du protocole prend les directives auprès du maître de cérémonie afin de déterminer l'emplacement où seront placés les porte-drapeaux.

a) Dans une maison mortuaire, hôpital ou funérarium :

En règle générale, les porte-drapeaux, accueillis par l'Officiant (prêtre, pasteur, rabbin ou responsable des pompes funèbres) se placent de part et d'autre du cercueil, dans la mesure du possible sans occasionner une quelconque gêne à la famille. Ils conservent le drapeau « au pied ». Cette garde d'honneur prend fin à la levée du corps. Les drapeaux forment une haie d'honneur devant le corbillard, les drapeaux sont « au sautoir ».

Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau au passage du cercueil jusqu'à ce que ce dernier soit mis en place dans le corbillard.

b) Dans un édifice religieux :

Les porte-drapeaux prennent place à l'endroit qu'il leur a été indiqué par l'officiant ou le maître de cérémonie. Ils seront suivis des délégations, du cercueil et de la famille.

Les drapeaux sont maintenus « au sautoir ». Ce n'est que lorsque l'officiant invite à s'asseoir que les porte-drapeaux mettent les drapeaux « au pied » et s'assoient à leur tour.

Au moment de l'élévation les drapeaux sont mis « au sautoir » et sont inclinés pendant que l'officiant offre le pain et le vin.

La cérémonie terminée, les porte-drapeaux sortent pour former une haie devant la porte de l'édifice religieux, les drapeaux « au sautoir ». Ils saluent en inclinant le drapeau au passage du cercueil jusqu'à la mise en place dans le corbillard.

A l'issue de la cérémonie religieuse le maître de cérémonie remercie les porte-drapeaux.

c) Au cimetière :

S'il y a un cortège pour se rendre au cimetière, les porte-drapeaux se placent devant le cortège, en tête, drapeau « au sautoir », suivis par les délégations et le porte coussin avec les décorations du défunt.

A l'entrée du cimetière, les porte-drapeaux se placent devant le corbillard sur deux ou trois rangs, le drapeau « au sautoir ».

Arrivés devant le caveau ou la tombe, les porte-drapeaux se placent de part et d'autre, drapeau « au sautoir ». Le maître de cérémonie peut annoncer : « A la mémoire de Monsieur....., médaillé militaire, chevalier de l'ordre national du mérite, ancien combattant,..., je vous demande un instant de recueillement » (environ 20 secondes).

Les porte-drapeaux saluent en inclinant le drapeau pendant la mise en terre.

Le maître de cérémonie ordonne la dislocation des porte-drapeaux afin de laisser la famille dans l'intimité.

LE DIPLÔME D'HONNEUR DU PORTE-DRAPEAU :

Les diplômes d'honneur récompensent les anciens combattants, les victimes de guerre et toute personne portant l'emblème national lors des cérémonies patriotiques.

Les associations déclarées de sapeurs-pompiers peuvent présenter leurs candidats.

La demande doit être formulée par le président de l'association du porte-drapeau auprès du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants (l'ONAC).

Un diplôme d'honneur de porte-drapeau peut être décerné après trois, dix, vingt et trente années, consécutives ou non, de service de porte-drapeau, en tant que titulaire ou suppléant.

L'obtention du diplôme d'honneur permet de porter l'insigne en fonction de sa durée d'engagement :

- 3 années : insigne en bronze
- 10 années : insigne en bronze avec étoile argentée
- 20 années : insigne en bronze avec étoile dorée
- 30 années : insigne en bronze avec palme argentée

ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS CADRES D'ACTIVE DES POMPIERS DE PARIS
(A.N.A.C.A.P.P)

L'AIDE-MEMOIRE DU PORTE-FANION



LES FANIONS DE L'ANACAPP

Le 1^{er} juin 2014, au cours d'une cérémonie au monument aux morts de Saint-Dié-des-Vosges (88), chaque Président de Section Régionale a reçu des mains du Président National le fanion de sa section.

Désormais, les neuf Sections Régionales sont dotées d'un fanion.

LE FANION :

Il est constitué d'un carré d'étoffe double de 50 cm x 40 cm en soie.

L'avert : composé de trois bandes égales « bleu-blanc-rouge », sur lesquelles sont inscrites en lettres d'or le sigle « A.N.A.C.A.P.P » au-dessus de l'insigne brodé de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

Sur le revers : les couleurs bleue et rouge partagées en diagonale. Dans le bleu en partie haute est inscrit en lettre d'or le nom de la section, dans le rouge en partie basse est brodé le logo de l'association. Le fanion comporte des franges de fil d'or sur trois côtés de son pourtour. Il est tenu à l'aide d'une hampe de deux mètres terminée par un fer de lance en bronze doré avec un cartouche rond sur lequel est inscrit le monogramme « RF ». Il est supporté par un harnais appelé « baudrier ».

A l'initiative du Président de Section Régionale ou sur demande du Président National, le fanion assiste aux différentes manifestations patriotiques ou cérémonies relevant du devoir de mémoire (monument aux morts, défilés officiels, offices religieux, obsèques.....)

LE PORTE-FANION : il est désigné par le Président de Section Régionale.

La tenue :

La tenue vestimentaire du porte-fanion doit être irréprochable : pantalon gris, blazer bleu marine, chaussures et chaussettes noires, chemise et gants blancs, cravate grise à l'effigie de notre association ou bleue marine pour les obsèques, coiffe qui est le traditionnel bonnet de police (calot) sur lequel est fixé du côté droit l'insigne régimentaire des Pompiers de Paris.

Le porte-fanion prendra soin d'arborer, à gauche, ses décorations officielles, médailles pendantes, grands modèles, dans le bon ordre. Le baudrier se porte sur l'épaule droite afin de ne pas masquer les décorations. La hampe du fanion se tient de la main droite.

Cérémonies :

Lorsque le fanion régional assiste à une manifestation patriotique avec la présence de drapeaux, le porte-fanion se place après les drapeaux présents. Il œuvre à l'imitation.

Si le fanion assiste seul, à des obsèques notamment, le porte-fanion agit comme un porte-drapeau, il se réfère aux pages 3 et 4 du présent document.

ANNEXES :

Demande de diplôme d'honneur de porte-drapeau
Copie d'un diplôme d'honneur
Insignes de porte-drapeau

SOURCES :

Association « la Flamme sous l'Arc de Triomphe »
Office national des Anciens Combattants et victimes de Guerre
Association des réserves de l'Armée de Terre
Fédération nationale des porte-drapeaux de France
Arrêté du 13 octobre 2006, relatif aux diplômes d'honneur des porte-drapeaux